



## Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (Opérateur – Encadrant – Concepteur)

### Public

Salariés travaillant à proximité des réseaux sensibles enterrés ou aériens. Personnels chargés de conduire des engins de chantier ou d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT.

### Pré requis

Présenter une pièce d'identité pour le passage de l'examen

**100% de réussite en 2023**



### Objectifs

Cette formation a pour objectif de :

- Préparer les stagiaires à l'examen de l'AIPR afin d'obtenir l'attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux conformément à la réglementation DT-DICT de janvier 2018.
- Être capable d'identifier les risques liés aux travaux à proximité des réseaux.
- Organiser les travaux et intervenir à proximité des réseaux (sensibles ou non) en toute sécurité.

### Méthodes et moyens pédagogiques

- Alternance entre exposé théorique et pratique avec des supports visuels (Powerpoint, vidéos...)
- Alternance de différentes méthodes pédagogiques : heuristique, interrogative, didactique, expositive, démonstrative, applicative
- Adaptations aux activités et besoins des stagiaires
- Mises en situation pratique
- Carte d'identité obligatoire le jour de la formation.
- QCM blanc AIPR d'entraînement sur la plateforme du ministère de l'Environnement, du Ministère et de la Mer.

### Textes de référence et supports

Remise de livret stagiaire à la fin de la formation.  
Réglementation DT-DICT de janvier 2018

### Validation

- Feuilles de présence par demi-journée, présence obligatoire pendant la totalité de la formation.
- Formulaire d'évaluation de la formation.
- Attestation de formation
- Validation par QCM sur la plateforme nationale d'examen AIPR (QCM-AIPR). Le candidat prendra connaissance de ses résultats à la fin du QCM.
- L'attestation des compétences a une validité de 5 ans

### Contenu

- Présentation globale de la réglementation.
- Droit, obligations et responsabilités
- Lecture des récépissés DT-DICT et documents clés
- Le rôle de chaque intervenant et leurs responsabilités.
- Présentation et application du guide technique.
- Les différents réseaux et risques afférents.
- La prise en charge d'un chantier : lecture des affleurants, analyse avec des récépissés DICT, analyse du traçage réalisé.
- Les procédures de chantier : les moyens humains et matériels en adéquation avec les travaux à réaliser, règles de terrassement et remblaiement suivant le guide technique, comment conserver le marquage/piquetage, procédure en cas de réseaux non identifiés et en cas d'endommagement des réseaux, récolement.
- Passage de l'examen QCM AIPR (contenu adapté selon rôle)



## Accessibilité



Durée

7h de formation



Effectif

de 2 à 10 stagiaires



Tarif

nous consulter  
Pour un devis



Formateur

Formateur expérimenté voir : [a2s-conseil.fr](http://a2s-conseil.fr)  
et titulaire de l'AIPR (opérateur  
encadrant-concepteur)



Agenda inter



Notre centre et nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, une place de stationnement est attribuée. L'accès aux formations techniques fera l'objet d'une analyse avec notre référente handicap :

Camille DESEIN

Responsable Pédagogique : Dominique DESEIN

Contactez-nous

03.28.48.53.38

[contact@a2s-conseil.fr](mailto:contact@a2s-conseil.fr)